

Compte-rendu de la CAPN des IEN du 27 août 2007

L'ordre du jour a porté sur les points suivants :

- des ajustements de mutations d'IEN en poste l'an dernier ont été prononcés ; des postes se sont libérés après la CAPN du 20 juin (nominations de conseillers de recteurs, départs en retraite décidés tardivement, accès à d'autres fonctions, ...), ils ont pu être attribués à des IEN qui les avaient demandés ;
- la CAPN a été informée des quelques modifications apportées aux premières affectations d'IEN stagiaires (concours 2006 pour le premier degré, concours 2007 pour le second degré) ;
- la CAPN a été informée des premières affectations des IEN recrutés par liste d'aptitude 2007 ;
- la CAPN s'est prononcée sur une demande d'intégration à l'issue d'un détachement dans le corps des IEN.

Les départs d'IEN sur des postes AEFE ou MAE étant décidés après la rentrée, les postes qu'ils libéreront resteront vacants.

De même, les postes libérés par des départs en retraite dans les semaines qui suivent la rentrée ne peuvent être attribués à des IEN qui les demandent en mutation qu'à la condition que les recteurs concernés acceptent de financer les deux IEN pour la période de recouvrement, ce que la plupart refusent car leur BOPA ne prévoit pas ce financement.

Un redécoupage des circonscriptions de Guyane est envisagé.

Le SNPI-fsu a rappelé la demande de mise en place d'un groupe de travail, déjà évoquée dans cette instance, sur l'ensemble des points liés à l'évolution des missions des inspecteurs, aux préconisations du Haut Conseil de l'Education dans son rapport 2007 sur l'école primaire et aux non-remplacements lors des départs en retraite d'IEN parmi les quelques milliers de postes dont la suppression est annoncée.

La Directrice de l'Encadrement a donné son accord pour que ce groupe de travail commence rapidement ses travaux.

Patrick Bet, commissaire paritaire national